

Bien appareillé c'est pas pareil !

En quoi consiste le métier d'audioprothésiste ?

Depuis maintenant deux ans, notre briviste Nathalie Ménard, audioprothésiste diplômée d'État, nous fait découvrir son métier au travers d'articles pertinents et techniques. Cette fin d'année marque la conclusion de ses parutions avec un dernier chapitre résumant la profession d'audioprothésiste.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des articles des anciennes éditions du magazine sur le site :

www.magazineenattente.fr/les-editions/correze-lot



MON AUDIOPROTHÉSISTE EST UN SPÉCIALISTE DE L'AUDITION. À L'ÉCOUTE DE MA DEMANDE, IL SAIT QUEL EST L'ÉQUIPEMENT QUI ME CONVIENT... ET ÇA S'ENTEND !

**BIEN
APPAREILLÉ,
C'EST PAS
PAREIL !**



Les audioprothésistes



L'appareillage auditif

Selon la loi, l'audioprothésiste est le seul professionnel de santé habilité à équiper un malentendant d'aides auditives. Il procède au choix, à l'adaptation et au contrôle de l'efficacité de ces dernières.

L'appareillage auditif commence d'abord par une étude approfondie des besoins du patient malentendant (auditifs, pratiques, cognitifs, budgétaires, esthétiques,...).

En fonction de ces différents sujets, le spécialiste de l'audition est capable de proposer un équipement sur-mesure et adapté aux besoins du patient. Cet appareil est ensuite essayé pour une durée d'un mois minimum et, bien sûr, suite à la prescription médicale préalable par le médecin ORL.

À l'issue de ce mois d'essai, le patient exprime son ressenti à l'audioprothésiste et des réglages peuvent être apportés pour optimiser l'efficacité des aides auditives (Éditions 9 et 10).

En France, se faire appareiller ne se limite pas à l'achat de deux aides auditives. De nombreux services sont inclus pour assurer un équipement de qualité et efficace :

- Devis gratuit et sans engagement
- Essai gratuit et sans engagement⁽¹⁾
- Garantie et assurance 4 ans incluses dans le prix des aides auditives⁽²⁾
- Suivi, contrôle et nettoyage réguliers de l'appareillage auditif pendant toute sa durée de vie⁽³⁾
- Aide aux formalités administratives⁽³⁾...

Il est recommandé de voir l'audioprothésiste au moins deux fois par an et à chaque fois que le besoin s'en fait ressentir. Pour régler l'appareil efficacement, il est important que l'audioprothésiste ait un retour du patient sur sa vie au quotidien avec des aides auditives. La confiance et l'écoute sont placées au cœur de la relation entre l'audioprothésiste et le patient malentendant. (Édition 14).

Notons également qu'il n'existe aucune surdité identique car chaque patient a sa propre difficulté. C'est pourquoi les essais sont primordiaux. L'audioprothésiste ne travaillera pas de la même façon avec un adulte, un enfant, un patient souffrant de presbycusie, d'acouphène et/ou d'hyperacousie. (Éditions 15 – 16 – 17).

Les protections auditives

Le meilleur moyen de bien entendre est de garder votre audition naturelle. Les audioprothésistes sont les seuls professionnels à être habilités à prendre l'empreinte de vos conduits auditifs afin de faire fabriquer des bouchons de protection sur-mesure.

Plusieurs types de protections anti-bruit peuvent être proposés :

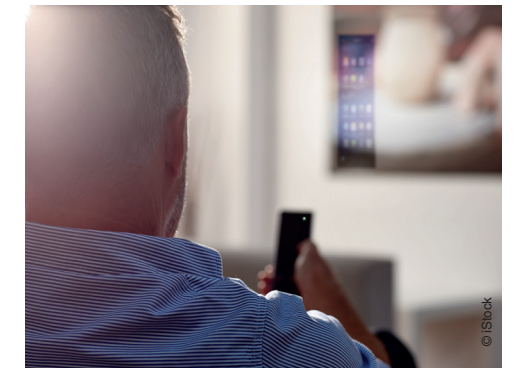
- Pour le travail (scies, machines, etc...),
- Pour la chasse (certaines protections auditives amplifient les petits bruits mais stoppent les coups de fusil),
- Pour la musique (pas de dégradation de la qualité de la musique).

Il existe également des protections anti-eau (pour répondre à des problèmes de santé : otites, perforations tympaniques, etc...), des retours de scène sur-mesure, des écouteurs sur-mesure, etc... (Édition 13)

Les assistants d'écoute

Une perte d'audition n'entraîne pas seulement des problèmes de puissance de son mais aussi des difficultés de qualité de son. De nombreux patients nous expriment le ressenti suivant : « j'entends mais je ne comprends pas ». Souvent l'appareillage suffit mais parfois il est nécessaire d'apporter une aide supplémentaire : téléphone amplifié, casque TV, connexion directe avec le téléphone portable ou la télévision, alarmes lumineuses, babyphones lumineux ou vibrants, etc,...

Le conseil dans le choix de ces accessoires est également apporté par l'audioprothésiste. (Édition 12)



En conclusion

Le métier d'audioprothésiste est passionnant car très varié. L'écoute, la patience et le conseil font partie du quotidien de cet expert de l'audition. Il est aussi important d'adapter son discours, son expérience et son savoir-faire en fonction de la typologie du patient. A cela s'ajoute la nécessité d'effectuer des formations pour être toujours au fait des nouvelles technologies. En deux mots, un patient qui franchit le seuil d'un centre d'audition doit être certain qu'il sera pris en charge par un audioprothésiste diplômé d'État, compétent, attentif et dont l'expertise a fait ses preuves.

(1)Essai sur prescription médicale.

(2) Assurance et Garantie : Voir conditions dans votre centre Entendre. Sauf accords spécifiques.

(3)Voir conditions dans votre centre Entendre.

NATHALIE MENARD

Entendre Brive
60 Bd du Général Koenig
19100 Brive la Gaillarde
Tél. 05 55 23 46 89